



FLEURANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE FLEURANCE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 05 mai 2026 à 20h00

PROCÈS-VERBAL



DATE ET HEURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURANCE s'est rassemblé en l'Hôtel de Ville, salle des élus, sous la présidence de M. Grégory BOBBATO, Maire, suite à la convocation du vingt et un avril deux mille vingt-six.



QUORUM

PRÉSENTS : 23

M. Grégory BOBBATO, Maire - M. Michel ARATA, 1^{er} Adjoint - Mme Caroline CABARROU-JEAN, 2^{ème} Adjointe - Mme Hélène RENARD, 4^{ème} Adjointe - M. Julien VIGNEAU, 5^{ème} Adjoint - M. Robert LODA, C.M. délégué - Mme Coralie THORE-EYMARD, C.M. déléguée - Mme Sandra LOUBET-LESCOULIE, C.M. déléguée - M. Pierre ALBERNY, C.M. délégué - Mme Astrid CORAÇA, C.M. déléguée - M. Victor COLAS, C.M. délégué - Mme Gisèle TOUERY-PORTERIE, C.M. - M. Philippe CANDELON, C.M. - Mme Nathalie LABORDE, C.M. - Mme Catherine SIMON, C.M. - Mme Séverine GIRAULT, C.M. - M. Julien MOULIÉ, C.M. - Mme Camille BALDASSARE, C.M. - Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. - M. Bernard BASSO, C.M. - M. Thierry TORNIL, C.M. - Mme Monique PRIÈRE, C.M. - Mme Aimée PARAROLS, C.M.

EXCUSÉS : 6

M. Nicolas BARBUT, 3^{ème} Adjoint - Procuration à M. Grégory BOBBATO, Maire
Mme Sadia ERRAMI, 6^{ème} Adjointe - Procuration à Mme Caroline CABARROU-JEAN, 2^{ème} Adjointe
M. Thierry RENARD, 7^{ème} Adjoint - Procuration à Mme Hélène RENARD, 4^{ème} Adjointe
Mme Nathalie MARTINET, C.M. déléguée - Procuration à M. Robert LODA, C.M.
M. Samuel LOUIS, C.M. - Procuration à Mme Camille BALDASSARE, C.M.
M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, C.M. - Procuration à Mme Aimée PARAROLS, C.M.



SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de désigner Mme Camille BALDASSARE comme Secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

- 1) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- 2) Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de friches agro-industrielles en tiers-lieu solidaire ;
- 3) Modalités de rémunération du collaborateur de cabinet ;
- 4) Compte de gestion 2025 – Budget principal ;
- 5) Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Assainissement » ;
- 6) Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Maison des services au public » ;
- 7) Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Maison Cadéot » ;
- 8) Compte de gestion 2025 – Budget annexe « Centre Territorial de Santé » ;
- 9) Compte administratif 2025 – Budget principal ;
- 10) Compte administratif 2025 – Budget annexe « Assainissement » ;
- 11) Compte administratif 2025 – Budget annexe « Maison des services au public » ;
- 12) Compte administratif 2025 – Budget annexe « Maison Cadéot » ;
- 13) Compte administratif 2025 – Budget annexe « Centre Territorial de Santé » ;
- 14) Affectation des résultats 2025 – Budget principal ;
- 15) Affectation des résultats 2025 – Budget annexe « Assainissement » ;
- 16) Affectation des résultats 2025 – Budget annexe « Maison des services au public » ;
- 17) Affectation des résultats 2025 – Budget annexe « Maison Cadéot » ;
- 18) Affectation des résultats 2025 – Budget annexe « Centre Territorial de Santé » ;
- 19) Taux de fiscalité directe locale – Année 2026 ;
- 20) Budget supplémentaire 2026 – Budget principal ;
- 21) Budget supplémentaire 2026 – Budget annexe « Assainissement » ;
- 22) Budget supplémentaire 2026 – Budget annexe « Maison des services au public » ;
- 23) Budget supplémentaire 2026 – Budget annexe « Maison Cadéot » ;
- 24) Budget supplémentaire 2026 – Budget annexe « Centre Territorial de Santé » ;
- 25) Cession d'un véhicule communal Peugeot 308 dans le cadre d'une reprise ;

26) Cession d'un immeuble communal sis 5 avenue Martial Cazes cadastré BT 553 ;

27) Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) – Tarifs 2027 ;

28) Convention de partenariat avec la Ville de LECTOURE sur les conditions d'utilisation de la piscine municipale – Saison 2026 ;

Questions ajoutées :

29) Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des instances communales ;

30) Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs ;

31) Modification de la composition des commissions municipales permanentes.



Monsieur BOBBATO

Bonsoir à tous. Merci. On est prêts à commencer ce troisième Conseil municipal de la mandature. Permettez-moi de m'excuser un peu pour la promiscuité du lieu, parce que nous avons dû laisser la salle du Conseil municipal aux mains des entreprises qui effectuent les travaux qui étaient prévus. Donc, nous nous sommes rabattus sur cette salle des élus pour tenir ces Conseils municipaux, au moins, je pense, les deux prochains, puisque les travaux ont été prévus d'être finis courant septembre, voire octobre de cette année. Voilà. Donc, merci à tous d'être là. Je vais procéder à l'appel, simplement, avant de commencer.

Il est procédé à l'appel.

Monsieur BOBBATO

Je vous remercie. Avant d'attaquer l'ordre du jour de la séance, je vous prie d'accueillir dans nos rangs Mme Camille Baldassare et de lui souhaiter la bienvenue, puisqu'elle remplace M. Yves Routier qui a souhaité, pour des raisons personnelles se retirer du Conseil municipal. Camille, bienvenue à toi, au sein de cette enceinte du Conseil municipal.

Je vous propose aussi, maintenant, la désignation d'un secrétaire de séance et je propose, pour lui souhaiter la bienvenue, à Mme Camille Baldassare d'être désignée secrétaire de séance. Camille qui accepte. Merci.

Je passe à l'approbation du PV de la séance précédente. Donc, Conseil municipal du 1^{er} avril 2026.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal que vous avez reçu ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Avant d'attaquer la première question à l'ordre du jour, je vous propose de rajouter 3 questions supplémentaires que l'on va vous distribuer maintenant. Considérant qu'il faut revoir la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des instances communales, la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des divers organismes extérieurs et la modification de la composition des commissions municipales permanentes, suite au retrait de M. Routier et à l'arrivée de Mme Baldassare.

Donc c'est juste pour faire les petits ajustements dans ces commissions et dans ces désignations. Donc, on vous distribue les questions que nous proposons de rajouter. Et quand la distribution sera terminée, je vous demanderai si vous êtes d'accord pour ajouter ces trois questions. Merci.

Vous trouverez donc sur la fiche distribuée les changements portés, en vert le nom, lorsqu'il s'agit de substituer M. Routier, et lorsqu'il s'agit de faire un switch entre des titulaires et suppléants, ça va vous être distribué. On le reprendra bien évidemment à la lecture des questions.

Mesdames, Messieurs, vous avez bien les trois questions proposées au rajout. Je vous demande donc de délibérer pour accepter ce rajout des trois questions. Donc pour le rajout des trois questions, en fin de séance, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous aborderons ces trois questions, donc, en fin de séance.

Mesdames, Messieurs, il s'agit maintenant d'attaquer l'ordre du jour, avec le premier point qui est le renouvellement de la commission communale des impôts directs.



01 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

DISCUSSION

M. BOBBATO

Cette commission communale est renouvelée lors de chaque mandature et donc les modalités de choix des personnes que vous avez citées dans le tableau dont je vous ferai grâce, je ne vais pas lire les 32 personnes proposées, ont été tirées au sort parmi les listes électorales et les services ont contrôlé qu'elles soient bien assujetties aux impôts directs, puisque c'était une des conditions pour pouvoir être représenté dans cette commission et, par la suite, les impôts choisissent une partie de cette liste proposée par le Conseil municipal. Donc je vous lis la question.

« Considérant que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat municipal, il y a donc lieu de renouveler cette commission.

Considérant que la commission communale des impôts directs est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2 000 habitants, le Maire ou l'adjoint délégué président de la commission, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques, sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal ».

Vous comprendrez bien que pour une équité entre les contribuables, nous avons procédé au tirage au sort, de façon qu'il n'y ait pas de préférence ou de partialité dans le choix des personnes qui allaient siéger.

« Considérant que peuvent participer à la commission communale des impôts directs sans voix délibérative des agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes, dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

« Considérant que les personnes proposées doivent remplir les conditions fixées par l'article 1650 du Code Général des Impôts, à savoir :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Être âgé de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils,
- Être inscrit au rôle des impositions directes locales de la Commune,
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par la Directrice Départementale Des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune.

Considérant que cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 32 personnes, proposées sur délibération du Conseil municipal

Il est rappelé à l'assemblée que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations de locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe, par ailleurs, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation, secteurs, tarifs ou coefficients de localisation ».

Ainsi, après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'arrêter la liste des commissaires, telle qu'annexée à la présente délibération dans le cadre du renouvellement des membres de la commission,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ladite liste à la Directrice Départementale des Finances Publiques, afin qu'elle puisse elle-même procéder à son choix et dicter les personnes qu'elle souhaite intégrer à cette commission.

Vous avez donc la liste des 32 Fleurantins tirés au sort, en annexe.

Vous avez des questions par rapport à cette question n° 1 ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Grégory BOBBATO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARRÊTE** la liste des commissaires, telle qu'annexée à la présente délibération, dans le cadre du renouvellement des membres de la CCID ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre ladite liste à la Directrice Départementale des Finances Publiques.



02 – RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA RÉHABILITATION DES FRICHES AGRO-INDUSTRIELLES EN TIERS-LIEU SOLIDAIRE

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Je vais passer la parole à M. Arata pour la question n° 2 concernant la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation des friches agro-industrielles en tiers-lieu solidaire. M. Arata, vous avez la parole.

Monsieur ARATA

Monsieur le Maire, je vous remercie. Il s'agit, vous l'avez compris, d'annuler le projet qui avait été lancé par la municipalité précédente : la création d'une structure, la Maison des associations, qui devait regrouper 500 m² sur 3 étages et qui était destinée à des usages administratifs et pas à des usages d'activités sportives. Dans le cadre de nos orientations, on a réexaminé l'installation de ce projet. Et donc, on le met à l'annulation. Sachant qu'il y avait donc un projet évalué à 2,3 millions. Ça avait fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui avait fait l'objet d'un paiement. Il y a un cahier des charges qui prévoit une indemnité pour annuler ce projet. Le coût de l'annulation sera d'environ 15 000 €, un peu moins, sachant qu'en parallèle, on récupère, ou on annule des frais d'études de 66 000 € et une maîtrise d'œuvre de 265 600 €.

Considérant qu'à ce jour, aucune prestation n'a été exécutée dans le cadre de ce marché, il y a lieu d'établir le décompte de résiliation que je viens d'indiquer, sur le seul fondement des stipulations contractuelles, ainsi que des éventuels frais dûment justifiés par le titulaire.

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De prononcer la résiliation du marché de la maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement SEMPER VERA,*
- De dire que conformément à l'article 19.1 du cahier des charges et aux articles 27 à 34 de la MOE, le titulaire aura droit, le cas échéant, au reversement de l'indemnité forfaitaire de résiliation fixée à 5 % du montant initial,*
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer le décompte de résiliation du marché et à procéder au règlement des sommes dues dans le respect des pièces contractuelles.*

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? C'est noté. Qui est pour ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de M. Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix « Contre » : Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. - M. Bernard BASSO, C.M. - M. Thierry TORNIL, C.M. - Mme Monique PRIÈRE, C.M – Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, C.M) :

- **PRONONCE** la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement SEMPER VERA/TEANU/STRUCTURAL/ECOZIMUT/DAVID SIST pour motif d'intérêt général ;
- **DIT** que, conformément à l'article 19.1 du CCAP et aux articles 27 à 34 du CCAG-MOE :
 - Le titulaire aura droit, le cas échéant, au versement de l'indemnité forfaitaire de résiliation fixée à 5 % du montant initial hors taxes diminué du montant hors taxes des prestations admises ;
 - Ainsi qu'au règlement des frais et investissements éventuellement engagés et strictement nécessaires à l'exécution du marché, sous réserve de justification dans les conditions prévues à l'article 31 du CCAG-MOE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer le décompte de résiliation du marché et à procéder au règlement des sommes dues dans le respect des pièces contractuelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



03 – MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DU COLLABORATEUR DE CABINET

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Merci, M. Arata. Je reprends la parole pour la 3^{ème} question qui constitue les modalités de rémunération du collaborateur de cabinet.

Donc, vous n'êtes pas sans savoir qu'au départ de mon prédécesseur, le collaborateur de cabinet, le directeur de cabinet, est parti avec la précédente mandature, avec M. Mazzoleni. J'ai recruté un collaborateur de cabinet à la personne de M. Pierre Boileau-Roussel, qui est ici présent, qui m'accompagne désormais pendant la durée de la mandature, comme le précédent collaborateur de cabinet le faisait avec l'ancien Maire. Nous allons voter les modalités de la rémunération du collaborateur de cabinet, sachant que, pour information, j'ai recruté le collaborateur de cabinet sur la même base de salaire que son prédécesseur. Donc il n'y a aucune augmentation par rapport à ce poste qui est prévue, pour répondre à d'éventuelles questions potentielles.

Donc, Mesdames, Messieurs.

« Considérant que les collaborateurs de cabinet sont des agents recrutés librement par l'autorité territoriale, afin de l'assister à la mise en œuvre des projets politiques durant le mandat,

Considérant que ces emplois relevant de la confiance directe de l'autorité territoriale impliquent une participation directe ou indirecte à l'activité politique de celle-ci et à la mise en œuvre de ses orientations,

Considérant que le nombre de collaborateurs de cabinet est encadré par les dispositions réglementaires du Code Général de la Fonction Publique, notamment en fonction de la strate démographique de la collectivité. Ce plafond est fixé à un collaborateur pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Considérant que les collaborateurs de cabinet sont recrutés in situ personae par l'autorité territoriale dans la limite des emplois autorisés et sous réserve de l'ouverture des crédits budgétaires correspondants », ce qui était le cas,

Considérant que le collaborateur de cabinet est soumis aux droits et obligations applicables aux agents publics, notamment ceux prévus par le Code Général de la Fonction Publique. À ce titre, il est notamment tenu au respect des principes de dignité, d'impartialité, d'intégrité et de probité ; au respect du secret professionnel, au respect de l'obligation de discrétion professionnelle, au respect des règles déontologiques applicables aux agents publics,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités de rémunération, dans le respect des crédits inscrits au budget,

Considérant que l'article 7 du décret 87-1004 du 16 décembre 87 prévoit que le traitement indiciaire du collaborateur de cabinet ne peut en aucun cas être supérieur à 80 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par un fonctionnaire, ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité. De même, le montant des indemnités du collaborateur ne peut pas dépasser 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par délibération et servi au fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel le plus élevé, ou du grade administratif le plus élevé de la collectivité.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 avril 2026 »,

Ainsi, après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un collaborateur de cabinet dans la limite des emplois autorisés par les textes en vigueur,*
- De préciser que le collaborateur de cabinet est recruté par contrat de droit public pour une durée n'excédant pas celle du mandat de l'autorité territoriale,*
- De fixer la rémunération du collaborateur de cabinet par référence à un indice de la fonction publique territoriale, dans la limite de 90 % du traitement afférent à l'indice terminal de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence le plus élevé,*
- De dire que le régime indemnitaire éventuellement attribué ne pourra excéder 90 % du montant maximum du régime indemnitaire applicable à l'emploi ou au grade de référence,*
- D'inscrire les crédits correspondants au budget principal de la Commune.*

Mesdames, Messieurs, si vous n'avez pas de questions, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Bienvenue, Pierre.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Grégory BOBBATO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un collaborateur de cabinet dans la limite des emplois autorisés par les textes en vigueur ;
- **PRÉCISE** que le collaborateur de cabinet est recruté par contrat de droit public pour une durée n'excédant pas celle du mandat de l'autorité territoriale ;
- **FIXE** la rémunération du collaborateur de cabinet par référence à un indice de la fonction publique territoriale, dans la limite de 90 % du traitement afférent à l'indice terminal de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence le plus élevé ;
- **DIT** que le régime indemnitaire éventuellement attribué ne pourra excéder 90 % du montant maximum du régime indemnitaire applicable à l'emploi ou au grade de référence ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget principal de la Commune.



04 – COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET PRINCIPAL

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

M. Arata, je vous repasse la parole pour aborder le compte de gestion 2025, budget principal.

Monsieur ARATA

Merci. Nous allons passer l'ensemble des comptes de gestion de l'ensemble des budgets.

✓ **Budget principal :**

Avant le 1^{er} juillet de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté, budget principal et budgets annexes. Ce document joint en annexe à la présente question, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif et comporte :

- *Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier,*
- *Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.*

De manière synthétique, le compte de gestion 2025, produit par le comptable public, fait état des résultats budgétaires suivants :

Section d'investissement :

Titres de recettes émis : 3 280 640 €

Section d'investissement, toujours :

Les dépenses, mandats émis 2 880 099 €

Section de fonctionnement :

Titres de recettes émis :

8 471 680 €

Mandats émis :

7 354 111 €

Total des deux sections :

Il y a donc un **résultat excédentaire** de

1 519 270 €

Je vous passe les centimes, bien sûr.

*Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.
Alors il y a plusieurs comptes de gestion, comme les comptes administratifs pour les budgets supplémentaires.*

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 pour le budget principal de la Commune produit par le Comptable public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 pour le budget principal de la Commune.



05 – COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

On passe la parole, donc maintenant, à Mme Astrid Coraça, Conseillère municipale déléguée aux Finances. Prenez le micro, Mme Coraça.

Madame CORAÇA

*Nous allons passer au compte de gestion 2025 sur le **budget annexe de « l'Assainissement »**.*

- ✓ *Au vu des articles L2121-14 et R2221-48 et R2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ✓ *Au vu de la délibération du Conseil municipal n° 11 du 25 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025,*

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté, budget principal et budgets annexes. Ce document joint en annexe à la présente question retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif et comporte :

- *Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier : Comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité,*
- *Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.*

De manière synthétique, le compte de gestion 2025 produit par le comptable public fait état des résultats budgétaires suivants :

Dans la section d'investissement, les titres de recettes qui ont été émis sont de

246 635,26 €

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses, les mandats émis :

149 913,57 €

La section de fonctionnement :

- Titres émis

541 165,99 €

- Mandats émis :

471 095,90 €

Et donc le total des sections fait apparaître un excédent de

80 920,20 €

Je vous propose, Messieurs Dames, de soumettre au vote ce budget annexe « Assainissement ». Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, Messieurs Dames.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Madame Astrid CORAÇA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Assainissement » produit par le Comptable public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Assainissement ».



06 – COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON DES SERVICES AU PUBLIC »

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Mme Coraça, vous gardez la parole pour la question suivante. Compte de gestion 2025 du budget annexe, « Maison des services au public ».

Madame CORAÇA

Donc nous passons directement aux chiffres. De manière synthétique, le compte de gestion 2025 produit par le comptable public fait état des résultats budgétaires suivants :

Au niveau de la section d'investissement,

- Les titres de recettes émis :

45 544,47 €

- Les mandats émis sont de :

44 492,92 €

Au niveau de la section de fonctionnement,

- Les titres de recettes émis :

185 335,46 €

- Les mandats émis :

99 569,64 €

Pour un total des sections, en excédent, de :

52 317,28 €

Je vous propose donc, Messieurs-Dames, de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Madame Astrid CORAÇA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Maison des services au public » produit par le Comptable public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Maison des services au public ».



07 – COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON CADÉOT »

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Merci, Mme Coraça. Mme Coraça, vous gardez la parole pour la question suivante, à savoir le compte de gestion 2025 du budget annexe de la « Maison Cadéot ».

Madame CORAÇA

Au niveau de la section d'investissement,

- Les titres de recettes émis : 11 466,68 €

- Les mandats émis, toujours dans la section d'investissement : 11 466,68 €

La section de fonctionnement :

- Les titres de recettes émis : 21 170,50 €

et les mandats émis : 6 517,29 €

Pour un total des deux sections en excédent à : 14 653,21 €

Je vous propose de voter ce budget annexe de la « Maison Cadéot » : qui s'abstient ? Qui est contre ? Mesdames Messieurs, je vous remercie.

Monsieur BOBBATO

Merci, Mme Coraça pour votre première intervention de la mandature en Conseil municipal.

Madame CORAÇA

Merci.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Madame Astrid CORAÇA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Maison CADÉOT » produit par le Comptable public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Maison CADÉOT ».



08 – COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE « CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ »

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Je saurai à qui confier les prochaines questions des finances. M. Arata pourra s'appuyer sur vous pour les prochains Conseils municipaux. M. Arata, vous reprenez la parole pour ce qui est du compte de gestion 2025, budget annexe du « Centre Territorial de Santé ».

Monsieur ARATA

Je vous fais état, bien entendu, des différentes présentations, à l'exception des chiffres.

✓ **Budget « Centre Territorial de Santé » :**

Section d'investissement :

- Titres de recettes émis :	392 704 €
- Sur les mandats émis, donc les dépenses :	368 096 €
Il y a donc un déficit d'investissement de :	24 608 €

S'agissant de la section de fonctionnement :

- Titres de recettes émis :	4 881 €
- Mandats émis, donc les dépenses de fonctionnement :	59 057 €
Soit un déficit de fonctionnement de :	54 175 €

La synthèse des résultats présente un résultat négatif,

un déficit de : 29 567 €

Y a-t-il des questions ?

Madame PARAROLS

Juste une remarque. Les chiffres que vous annoncez, M. Arata, ce ne sont pas totalement ceux qui sont marqués là-dessus.

Monsieur ARATA

Je ne les vois pas bien. Désolé, ce ne sont pas les lunettes, ce sont les chiffres.

Monsieur ARATA

On passe au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Centre Territorial de Santé » produit par le Comptable public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Centre Territorial de Santé ».



09 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

*M. Arata, vous continuez avec les comptes administratifs donc, pour le **budget principal**. Je vous laisse la parole pour la suite des questions, puisqu'en tant que Maire, je dois me retirer de la séance pour valider ces comptes administratifs.*

Donc je me retire et j'attends que Sébastien Herbault veuille bien venir me chercher quand les questions seront épuisées et que je pourrai enfin reprendre le cours de la séance. Voilà. Je vous remercie. La loi demande également que l'ancien maire se retire, mais comme M. Mazzoleni a donné procuration, je m'en vais donc tout seul.

Monsieur ARATA

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOBBATO

Pour précision, avec le collaborateur de cabinet, qui a un rôle politique dans le cabinet et donc qui doit aussi quitter la séance.

Monsieur ARATA

Nous allons commencer par :

✓ *Le compte administratif du budget principal*

*Vous avez tous reçu le rapport de présentation. Je ne vais pas vous donner lecture de l'ensemble du rapport, simplement une synthèse. On observe donc qu'il y a des **recettes de fonctionnement** qui demeurent favorables, et plus particulièrement les recettes fiscales et les recettes d'État, qui ont progressé fortement. On verra donc l'impact sur l'épargne brute et l'épargne nette. Comparativement aux années précédentes où il était présenté le budget, le Compte Administratif, en comparaison avec la consommation du budget primitif. Moi, je pensais qu'il était beaucoup plus utile de faire une comparaison des différentes évolutions budgétaires. En d'autres termes, comparer l'évolution des masses de l'exercice 2024 et les masses de l'exercice 2025.*

*Donc je vous propose de faire les comparaisons des dépenses et des recettes. S'agissant des **dépenses de fonctionnement 2025** rapportées à celles de 2024, il y a donc une **baisse de***

1,94 %. La masse des dépenses de fonctionnement a été contenue. S'agissant des recettes de fonctionnement, l'évolution est très importante. Elle est de 5,58 % entre 2024 et 2025 et a procuré à quelque chose près de 550 000 € de recettes supplémentaires, lorsqu'on regarde l'évolution des dépenses réelles d'investissement et que l'on compare, évidemment, les travaux réalisés. Il y a entre 2024 et 2025, moins 6 % sur les dépenses, alors qu'il y a en recettes plus 15 %. L'écart provient de deux éléments. D'abord, le fonds de compensation de TVA, qui est versé à « N+1 », qui fait 383 000 €. Il y a bien entendu des subventions qui concernent l'exercice 2024, demandées en 2024, versées en 2025, qui font 962 000 €. Et il y a, en même temps, en parallèle, le recours à l'emprunt de 800 000 €. Ce qui explique cette progression de 22 % sur les recettes d'investissement entre 2024 et 2025.

Ensuite, il y a des indicateurs qui sont à suivre, voire certains à corriger. L'épargne brute a augmenté fortement entre 2024 et 2025. Elle est à plus 4,03 %. Épargne brute corrigée, c'est-à-dire celle qui a été évaluée en déduisant les différentes recettes supplémentaires qui ont été versées sous forme de dotation ou au travers des révisions des assiettes de base des impôts fonciers. Et si on regarde l'épargne nette, celle qui permet en définitive d'absorber les différents emprunts nouveaux et bien entendu passés, et qui permet aussi d'autofinancer les différents programmes à venir, à quelque chose de près, elle se situe au même niveau entre 2024 et 2025. Nous sommes à 350 000 €. Voilà.

Alors l'autre observation qu'on peut regarder, c'est qu'il y a une sous-évaluation qui a été faite sur le budget primitif. Et donc, lorsqu'on baisse ou lorsqu'on sous-évalue le budget primitif, on se trouve avec des écarts importants, dès l'instant où il y a une révision des dépenses ou des recettes. Donc, je ne vais pas vous donner lecture de l'ensemble des documents que vous avez sous les yeux. Simplement, on perçoit que le budget principal n'a pas subi de difficultés particulières sur 2025 et permet d'engager des dépenses conséquentes sur les années à venir. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sans participation ni présence de Monsieur le Maire, avec :

- 25 voix « Pour » sur 25 suffrages exprimés ;
- 2 abstentions : Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget principal de la Commune.



10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

2^{ème} budget concernant le Compte Administratif, c'est le budget « Assainissement », par tradition, produit un excédent d'importance. Souvenez-vous, au courant de l'année 2025, il avait été autorisé de transférer un excédent du budget « Assainissement » de 260 000 € sur le budget principal. La situation du budget « Assainissement » ne pose aucune difficulté

particulière, sachant qu'il reste encore quand même un encours de dette important : 1 236 610 €, mais les annuités sont absorbées sans difficulté particulière.

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sans participation ni présence de Monsieur le Maire, avec :

- 25 voix « Pour » sur 25 suffrages exprimés ;
- 2 abstentions : Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Assainissement ».



11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON DES SERVICES AU PUBLIC »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

*C'est donc la structure qui a, pour recettes essentielles, des locations. Il est excédentaire depuis 2 années – 3 années consécutives. Cette année, il l'est également. L'encours de dette, donc, est en train de se réduire à pas-à-pas. Il n'est plus que de 463 000. Et les **annuités d'emprunt**, qui s'élèvent à 52 493 €, sont absorbées sans difficulté. Donc il n'y a rien de particulier. Simplement, on a la volonté de poursuivre ce type de fonctionnement. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sans participation ni présence de Monsieur le Maire, avec :

- 25 voix « Pour » sur 25 suffrages exprimés ;
- 2 abstentions : Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Maison des services au public ».



12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON CADÉOT »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

*C'est l'autre structure qui a également pour vocation principale de la location immobilière. Même effet ou même analyse que le budget précédent. Il y a donc un **résultat excédentaire, en moyenne annuellement, de 11 466 €**. C'est également le cas cette année. L'encours de dette est quasiment à son extinction. Il ne reste plus que 68 799 € d'annuités d'emprunt. Donc, dans les deux exercices à venir, la dette sera éteinte.*

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sans participation ni présence de Monsieur le Maire, avec :

- 25 voix « Pour » sur 25 suffrages exprimés ;
- 2 abstentions : Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Maison CADÉOT ».



13 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE « CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

*La section de fonctionnement ne pose pas de difficultés particulières, si ce n'est, on le sait tous, qu'il y a insuffisance de recettes locatives pour avoir un équilibre. L'équilibre a été réduit, grâce notamment à certaines subventions et au fonds de compensation qui ont été versés sur 2025. **L'encours de dette est à 425 000 €**. Ce qu'on souhaite, c'est de performer les locations à venir. Voilà. Donc, c'est un sujet à suivre. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voté à l'unanimité.*

Donc voilà pour ce qui était du Compte Administratif.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sans participation ni présence de Monsieur le Maire, avec :

- 25 voix « Pour » sur 25 suffrages exprimés ;
 - 2 abstentions : Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI
- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Centre Territorial de Santé ».



14 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Nous allons passer maintenant à l'affectation des résultats. Pardon, on va attendre que Grégory, donc le Monsieur le Maire, soit revenu.

Monsieur BOBBATO

Merci. M. Arata, vous continuez pour l'affectation des résultats, c'est ça ?

Monsieur ARATA

C'est ça.

Monsieur BOBBATO

OK.

Monsieur ARATA

Le résultat ou l'excédent à affecter est de :

1 845 664 €

Sachez que sur l'exercice 2024, il était de

1 546 000 €.

Et sur l'exercice 2023 :

2 526 000 €.

Nous répartissons le résultat en partie en investissement pour pardon.

879 776 €,

Et pour ce qui est du report à la section d'exploitation :

965 887,99 €.

Il n'y a rien de particulier. Il n'y a pas de déficit chronique.

Qui est contre ?

Madame PARAROLS

Il s'agit de deux remarques sur les comptes. Aujourd'hui, on peut constater, avec ces résultats positifs, même si vous les négativisez un petit peu, que la gestion de l'ancienne mandature a été rigoureuse, efficiente et efficace, contrairement à vos remarques lorsque vous étiez à ma place précédemment. Le résultat : 1 845 000 € et je vous passe les petits chiffres, ça représente presque 1 million, de report à la section d'exploitation. Et j'ai une deuxième remarque. La Cour des comptes a dû renvoyer le rapport définitif. Et on souhaiterait savoir quand vous allez le mettre au vote. Merci.

Monsieur BOBBATO

Mme Pararols, concernant le rapport de la Cour des comptes qui nous a été envoyé ces derniers jours, nous le mettrons au vote à la prochaine séance du Conseil municipal. Quant à la réponse, je laisse M. Arata vous répondre, puisqu'évidemment, il s'attendait à votre question. Donc vous allez avoir notre réponse. Merci.

Monsieur ARATA

Donc, Mme Pararols, vous avez pu observer effectivement que, dans le temps passé, les différentes remarques portaient non pas sur les affectations des résultats, mais sur l'évolution de l'épargne nette. Je vous rappelle trois éléments de communication qui avaient, à l'époque, fait l'objet d'échanges un peu véhéments de votre part, enfin plus particulièrement par voie de presse. Vous aviez annoncé une épargne nette lors du Débat d'Orientation Budgétaire de 86 000 €. Lors du budget primitif, vous l'aviez annoncée pour 94 000 ou 95 000 €. Et sur le MAG de février 2026, vous aviez annoncé une épargne nette de 150 000 €. En vous présentant le Compte Administratif il y a maintenant 10 minutes, je me suis attardé sur cet élément-là, en précisant bien que l'évolution de l'épargne nette était le résultat de trois éléments :

- *L'affectation du budget d'« Assainissement » de 160 000 €,*
- *L'augmentation des bases foncières pour à peu près 200 et de la dotation d'État pour à peu près 250 000 € et,*
- *Des recettes subsidiaires de 33 000 €.*

Ce qui fait à quelque chose près 556 000 €.

Je n'ai jamais porté de critique sur l'affectation des résultats, sachant qu'elle a peu d'importance sur la gestion des investissements.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 pour le budget principal de la Commune.



15 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Même principe. Donc le résultat à affecter s'élève à 250 000 €. Il était en 2024 à 265 000 €. J'ai indiqué il y a un petit quart d'heure que de toute façon, ce budget ne posait aucun problème particulier. Il est donc un budget qui mériterait peut-être, ce qui est une accélération des investissements. Mais on le verra, disons, au titre du budget supplémentaire. Donc on vous propose d'affecter en réserve à la section d'exploitation, pardon, 250 035 €, qui est le résultat du besoin de financement.

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 pour le budget annexe « Assainissement ».



16 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON DES SERVICES AU PUBLIC »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Bien entendu, le résultat à affecter est inférieur à celui dit précédemment. Il est donc de 127 412 €. On propose d'affecter donc en réserve d'investissement 19 566 € et à la section d'exploitation 107 846 €. En 2024, il était de 96 764 €.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 pour le budget annexe « Maison des Services au Public ».



17 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE « MAISON CADÉOT »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Le résultat, donc, où l'excédent de l'année est à 50 293,34 €. On propose de l'affecter en réserve d'investissement pour 11 466 €, qui est d'ailleurs, à quelque chose de près le niveau des intérêts restant à payer au titre de la dette. Et le report à la section d'exploitation de 38 826 €.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 pour le budget annexe « Maison CADÉOT ».



18 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE « CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Donc résultat à affecter : 21 828 €. Il était sur 2024 de 180 164 €. On se retrouve donc aujourd'hui avec un report à la section d'exploitation de 21 878 €. Je rappelle que sur l'exercice 2024, il était de 180 000 €. Mais l'essentiel des résultats sur le Centre Territorial de Santé était à l'époque, à la suite des différentes subventions qui avaient été versées, consécutivement au lancement des travaux fin d'année 2023.

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 pour le budget annexe « Centre Territorial de Santé ».



19 – TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Merci, M. Arata, pour l'ensemble de ces affectations de résultats. Permettez-moi quand même de dire une petite remarque suite aux échanges que vous avez eus. J'ai longuement échangé avec le service des Finances, encore tout à l'heure, au sujet de ces budgets. Si les budgets primitifs n'avaient pas été votés à la hâte et peut-être un peu trop précocement, on aurait pu parler de sincérité budgétaire. On n'aurait pas eu besoin de maintenant faire des budgets supplémentaires pour corriger certaines petites erreurs. Et je remercie Morgane pour le travail qu'elle a fait, parce qu'elle a pu nous expliquer par A plus B ce qui clochait et ce qui avait pu nous porter tant d'interrogations pendant la campagne électorale. Mme Pararols, vous qui

avez posé une question à M. Arata, si vous souhaitez plus de précisions, elle pourra vous les donner, comme elle l'a fait avec moi. Ce sera avec plaisir. Merci.

Madame PARAROLS

Je n'y manquerai pas.

Monsieur BOBBATO

Puisqu'évidemment, le but de toute municipalité, c'est bien de rendre des comptes sincères et véritables.

Mme Coraça, vous prenez la parole pour la question suivante, concernant le taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026. Merci.

Madame CORAÇA

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2331-1 et suivants,*
- ✓ *Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de Finances pour 2026,*
- ✓ *Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1639-A, 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636-B relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,*
- ✓ *Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, notamment ses articles 2 et 3 modifiés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82 – 540 du 28 juin 1982, au vu de la délibération n° 15 du Conseil municipal du 16 décembre 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire 2026,*
- ✓ *Vu la délibération n° 09 du Conseil municipal du 10 février 2026 relative au budget primitif 2026 du budget principal de la commune,*
- ✓ *Vu l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition directe locale transmis par les services fiscaux en date du 27 mars 2026,*

Depuis la réforme de la fiscalité locale engagée par la loi de Finances pour 2020 ayant consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des ressources fiscales de la Ville est désormais composé :

- *De la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,*
- *De la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,*
- *De la Taxe d'Habitation réduite aux seules Résidences Secondaires.*

Ainsi, après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026. Donc :

- *La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB à 64,84 %,*
- *La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFPNB à 124,66 %*
- *Et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires THRS à 13,12 %.*

Et donc d'autoriser Monsieur le Maire à notifier ces taux à la préfecture et aux services de fiscalité directe locale dans les délais réglementaires. Il n'y a donc aucune modification de fiscalité locale.

Monsieur BOBBATO

Question de Mme Pararols. Allez-y, je vous en prie, Mme Pararols.

Madame PARAROLS

Donc j'ai aussi deux remarques. Lors de la précédente mandature, puisque je n'en ai qu'une à mon actif, vous aviez demandé maintes fois de baisser les impôts locaux. Et aujourd'hui, je

constate que vous gardez le même taux qu'avant. Ça, c'est ma première partie. Ma deuxième partie, certains de nos concitoyens ont subi de nouveaux rôles des impôts dernièrement, avec des revalorisations des bases qui ont augmenté plus que fortement les Taxes Foncières. Donc est-ce que vous allez faire quelque chose pour nos concitoyens ? Je vous remercie. Pardon.

Monsieur BOBBATO

Alors vous avez deux questions en une. La première, je vais vous répondre, puisque j'étais à votre place, c'est vrai, durant la mandature précédente. Et à 4 reprises sur 6, donc les 4 premières années du mandat, nous proposons de baisser les taux pour compenser la hausse des bases nationales. Effectivement, sur les 2 dernières années de mandat, vous aurez pu remarquer, 2024, 2025, que nous nous sommes rangés à votre décision de laisser les taux, puisqu'on voyait, à l'époque, décliner petit à petit le budget de la commune et que M. Arata nous avait informés. Donc on a dit « OK, effectivement ». Donc on reste en alerte, puisque suite à votre gestion pendant 6 ans, il faut être en alerte encore pendant quelques années. Donc nous verrons si on arrive à maintenir des recettes suffisantes, pour baisser, dans un deuxième temps, ces taux. Quant à nos concitoyens, il y a certains de nos concitoyens qui nous ont alertés suite à des réceptions récentes aussi, je l'ai vu comme vous, et sur les réseaux sociaux, et par les concitoyens qui sont venus à la mairie, sur ces réceptions. Donc j'ai pris en note ces réceptions et j'ai moi-même alerté le centre des impôts. On est en train de voir et on attend la réponse des services. Voilà. Merci.

Monsieur ARATA

Peut-être un complément d'information. Effectivement, lorsqu'on s'était préoccupés de la fiscalité, par le passé, de la collectivité, on parlait de, bien entendu, de l'évolution fiscale qui était proposée ou en discussion à la Communauté de Communes. Aux différentes questions évoquées lors des différents Conseils municipaux, la réponse a toujours été apportée par vous ou par le maire précédent. Il répondait habituellement, lorsqu'on parlait des taux, que l'augmentation était due aux révisions des bases foncières. Nous sommes aujourd'hui rendus dans la même situation. Ce n'est pas une intervention de gestion volontaire que de bouger ou pas la fiscalité. Les taux, l'inflation qui fait l'objet d'une révision des bases foncières ne relèvent pas d'une décision communale, vous le savez aussi bien que nous. Et donc, comme l'a dit Monsieur le Maire, Grégory Bobbato, nous ne sommes pas opposés au maintien du taux ni en 2024 ni en 2025.

Monsieur BOBBATO

Appuyez, Mme Pararols, merci.

Madame PARAROLS

Oui, en fait, mon propos, c'était surtout par rapport à nos concitoyens qui ont reçu ces fortes augmentations, qui sont quand même assez conséquentes.

C'était juste l'occasion d'en parler, puisqu'on mettait les taux au vote ce soir.

Monsieur BOBBATO

Ce sont des remontées individuelles de concitoyens, effectivement, dont j'ai eu connaissance durant la semaine précédente. C'est noté et ça fait son chemin dans les services. Merci, Mme Pararols.

Madame CORAÇA

Pouvons-nous mettre au vote, Monsieur le Maire ?

Monsieur BOBBATO

Pardon, Mme Coraça, vous pouvez mettre au vote.

Il n'y a plus d'autres questions ? C'est bon, on met au vote, donc, Astrid, merci.

Madame CORAÇA

Merci. Donc, qui s'abstient ? Qui est contre ? Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Madame Astrid CORAÇA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 64,84 % ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) à 124,66 % ;
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 13,12 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier ces taux à la Préfecture et au Service de fiscalité directe locale dans les délais réglementaires.



20 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

M. Arata, je vous passe la parole pour la 20^{ème} question, budget supplémentaire 2026, budget principal.

Monsieur ARATA

Alors, contrairement aux années passées, on va donc aujourd'hui voter nos propositions sur les budgets supplémentaires. Le budget supplémentaire étant comparativement à une pratique qui est beaucoup plus nationale, qui est la loi de finances rectificatives. Elle a pour objectif principal d'affecter les résultats et donc de permettre, dans une décision unique postérieure au budget primitif, de donner une capacité d'investissement ou de réactivité sur les investissements beaucoup plus forte, que de faire des décisions modificatives au fil de l'eau.

✓ *S'agissant donc du budget principal :*

On propose d'augmenter le budget primitif de 1 320 000 €. C'est le résultat reporté qui fait 965 887 €. C'est également la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, qui a augmenté de 114 000 €. Il y a également l'augmentation des bases foncières qui fait 213 000 € et l'attribution de la dotation de l'État qui fait 55 000 €. Donc on propose d'augmenter le budget primitif de 1 320 492 €. Et vous avez bien entendu, en dépenses, ce qui est proposé, mais qui aujourd'hui n'est pas affecté.

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? 5 – 6 oppositions. Qui est pour ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix « Contre » : Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. - M. Bernard BASSO, C.M. - M. Thierry TORNIL, C.M. - Mme Monique PRIÈRE, C.M. - Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, C.M.) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal de la Commune pour l'exercice 2026.



21 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Là, la particularité, c'est qu'il a été décidé, dans le cadre de la loi de Finances 2024, la création de trois redevances :

- *Il y avait une redevance qui était portée sur la volumétrie de l'eau,*
- *Une redevance qui était prélevée pour la performance du service de l'eau.*
- *Et il y avait une troisième redevance qui concernait la performance de l'assainissement. Cette redevance qui a été votée en courant d'année ou fin d'année 2026, 2025, pardon, à hauteur de 0,16 € hors TVA/m³, a fait l'objet d'un prélèvement par l'intermédiaire du délégataire qui est VEOLIA. Elle est de 32 500 €. Donc ces fonds-là sont aujourd'hui encaissés.*

On propose donc d'augmenter le budget « Assainissement » de 32 500 €. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

Monsieur ARATA

Maison Cadéot, même chose, on affecte donc le résultat... Pardon ?

Madame PARAROLS

La section d'investissement à 476 000 en dépenses, vous avez parlé de...

Monsieur ARATA

32 500.

Madame PARAROLS

32 500.

Monsieur ARATA

« Assainissement », oui, 32 500.

Madame PARAROLS

En section d'investissement, M. Arata, aux chapitres 20 et 21. Il y en a pour 526 000 €.

Monsieur ARATA

Alors, dépense d'investissement, nouvelle proposition.

Il y a deux temps : Le résultat affecté, déjà, qui fait 250 000 ou plus. Et ensuite, c'est juste les opérations d'équilibre sur la section d'investissement.

Monsieur BOBBATO

La question exacte, Mme PARAROLS, prenez la parole au micro, s'il vous plaît. Allez-y.

Madame PARAROLS

Oui, donc dans les dépenses d'investissement, dans la section « Investissement - Dépenses d'investissement », vous avez des propositions nouvelles à hauteur de :

- Pour le chapitre 20 : 50 000 €. Ce sont les immobilisations incorporelles.*
- Et, en immobilisations corporelles : 476 159,11 €.*

Donc ça fait 526 000. Vous me dites, ce sont des reports.

Monsieur ARATA

Il y a l'affectation des résultats pour 250 000 € et le reste, ce sont des prévisions pour travaux.

Madame PARAROLS

En dépenses ?

Monsieur BOBBATO

Prenez la parole, M. Arata, s'il vous plaît.

Monsieur ARATA

Oui.

Madame PARAROLS

D'accord.

Monsieur ARATA

Il y a l'affectation des résultats.

Mme PARAROLS

Oui, elle est en bas. Oui, dans les recettes, M. Arata.

Monsieur ARATA

C'est ça. Ce sont les prévisions de travaux pour les dépenses. Prévisions de travaux.

Monsieur BOBBATO

Allez-y, je vous en prie, reprenez la parole.

Mme PARAROLS

C'est un sketch, ce soir. Donc, à quoi correspondent ces 476 000 € de travaux nouveaux ? Qu'est-ce que vous avez envisagé comme travaux supplémentaires en « Assainissement » ? C'était juste ma question.

Monsieur ARATA

On va y arriver. On prévoit donc des travaux qui vont concerner différents réseaux d'assainissement. Il n'est pas prévu aujourd'hui si c'est telle ou telle rue. On profite du fait qu'il y ait augmentation du budget supplémentaire, pour mettre à l'ordre du jour des travaux à réaliser, peut-être vraisemblablement d'accélérer les types de travaux qui se faisaient jusqu'à présent.

Monsieur BOBBATO

Si vous me permettez, pour compléter ce que dit M. Arata, nous avons fait ces budgets supplémentaires pour prévoir les travaux que nous allons mettre en œuvre à partir, certainement, de septembre notamment. Et vous ne devez pas être sans savoir qu'au niveau assainissement, puisqu'on vote le budget « Assainissement » actuellement, il y a quelques personnes à Fleurance qui attendent que soient faites des choses. Je vous invite à aller voir du côté des allées Aristide Briand ce qui vient de se passer encore avant-hier, avec des riverains qui demandent que l'assainissement soit vu et revu depuis plusieurs années. Donc nous sommes à l'écoute des Fleurantins et nous mettons les budgets en face pour pouvoir répondre à leurs attentes. Merci.

Allez-y, je vous en prie. Vous voulez compléter, Mme Pararols. Merci beaucoup.

Monsieur ARATA

Qui s'abstient ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2026.



22 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE « MAISON DES SERVICES AU PUBLIC »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

*Toujours pareil. On affecte donc le résultat. Pardon, on affecte le **résultat pour 94 000 €** sur la section d'investissement sachant que le **résultat reporté fait 107 000 €**. Donc le budget supplémentaire que l'on propose est de **107 000 €** pardon, sur la **section de fonctionnement**, et de **94 000 €** sur la **section d'investissement**. C'est toujours pareil. Ce sont des travaux, disons, envisagés. Là, plus particulièrement, il s'agit d'envisager la modernisation des établissements, enfin des immeubles, et le confort, et plus particulièrement, de la climatisation. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe « Maison des services au public » pour l'exercice 2026.



23 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE « MAISON CADÉOT »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Même principe. Affectation du résultat. Donc on augmente le budget de 38 000 €. Le résultat reporté, d'ailleurs, faisait 38 826 €. Et sur la partie investissement, les différents éléments précisés en investissement concernent aussi la climatisation. Mais l'immeuble étant beaucoup moins important que la « Maison des Services au Public », le coût d'investissement sera beaucoup moins important. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe « Maison CADÉOT » pour l'exercice 2026.



24 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE « CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ »

DISCUSSION

Monsieur ARATA

*Proposition nouvelle. Donc vous observez que sur la partie **Section de fonctionnement**, en termes de **dépenses**, il n'y a **rien de prévu**. Et pour ce qui est des recettes de fonctionnement, on réduit les produits de gestion, du fait du résultat reporté de 25 828 €. Au lieu d'avoir une subvention d'équilibre qui sera à 37 500 €, elle ne sera plus qu'à 14 000 ou 15 000 €. Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.*

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe « Centre Territorial de Santé ».



DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

M. Arata, je vous remercie pour toutes ces précisions et ces votes. Je reprends la parole pour la question n° 25 concernant la cession d'un véhicule communal Peugeot 308, dans le cadre d'une reprise.

Pour rappel, ce véhicule a déjà fait l'objet d'un petit débat lors du dernier Conseil municipal, alors que l'opposition m'avait demandé de regarder, d'être donc garant de la rigueur budgétaire, chose à laquelle j'avais répondu à M. Mazzoleni, à l'époque, qu'effectivement, je m'apprêtais à vendre la voiture de service de Monsieur le Maire durant le précédent mandat. C'est chose faite. Après en avoir parlé avec les services, ils nous ont fait part d'un besoin de véhicule pour les services et donc vendre la voiture affiliée au Maire pour acheter derrière un véhicule pour les services. Donc, je vais vous lire la délibération qui acte cette vente de véhicule, donc de cette 308.

« Considérant que la commune souhaite faire l'acquisition d'un véhicule communal au profit des pôles et des services techniques, afin de disposer d'un véhicule utilitaire adapté aux missions de terrain, notamment en matière de transport, de matériel et d'intervention. Considérant que dans ce cadre, une offre de reprise du véhicule Peugeot 308 immatriculé FT002DN a été proposée par la société GARAGE FRAN CZAK pour un montant de 9 110 € TTC, avant frais de remise en état.

Considérant que l'intérêt pour la commune d'accepter cette offre de reprise »,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux Membres du Conseil municipal :

- D'approuver la cession du véhicule communal Peugeot 308 immatriculé FT002DN au profit de la société SE GARAGE FRAN CZAK pour un montant de 9 110 € TTC, dans le cadre d'une reprise.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.*
- De dire que la sortie de l'actif et la mise à jour de l'inventaire seront réalisées conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.*

Sachant que nous ne reviendrons pas sur cette décision, il n'y aura plus de voiture de service pour le maire ni le cabinet. Voilà.

Avez-vous des questions ? Oui, Mme Prière.

Madame PRIÈRE

Oui, moi, j'avais juste une question. C'est le GARAGE FRAN CZAK qui reprend le véhicule.

Monsieur BOBBATO

Oui.

Madame PRIÈRE

Donc, c'est un garage de Lectoure. Est-ce que les garages de Fleurance ont été consultés ?

Monsieur BOBBATO

M. Arata, vous voulez répondre ? Oui. On a consulté les garages de Fleurance. Allez-y.

Monsieur ARATA

Effectivement, on a donné conseil donc aux services techniques de se préoccuper d'abord de l'économie circulaire. Donc les 3 garages ont été consultés. Aucun n'était en mesure d'apporter une réponse sur le type de véhicule souhaité et choisi par l'équipe technique. Donc on a effectivement, par défaut, négocié la reprise du véhicule au GARAGE FRANZAK. Mais nous avons un souci régulier et permanent, à ce qu'effectivement, l'économie circulaire soit d'abord profitable par rapport à l'économie éloignée. Lecture n'étant pas une économie éloignée. Elle se situe effectivement aujourd'hui dans le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur TORNIL

Excusez-moi, c'est quel type de véhicule que vous acheté ?

Monsieur ARATA

Le véhicule acheté ? C'est un IVECO, sauf erreur de ma part. Je n'ai pas les caractéristiques techniques, mais on peut vous porter la réponse, si vous le souhaitez. Pardon ?

Monsieur TORNIL

C'est un plateau ?

Monsieur ARATA

Oui, c'est un plateau. Un plateau de 3,5 tonnes. C'est ça ? Mais si vous voulez des précisions techniques, il n'y a pas de problème. On vous les apporte.

Monsieur BOBBATO

On vous les donnera, sans problème. Mme PARAROLS.

Madame PARAROLS

Donc, une deuxième précision, je vous prie. L'offre de rachat, on voit bien que c'est 9 100 €. Bien sûr, vous n'avez pas donné le montant de l'achat total. Est-ce que c'est un achat, une location longue durée ou un autre mode d'achat, justement ?

Monsieur ARATA

Mme Pararols, on ne va pas faire de la location longue durée sur un véhicule d'occasion. Ça ne se pratique pas, d'ailleurs, ni dans la banque ni par des filiales de marques. Il y a un véhicule acheté qui vaut 19 990 €, qui va faire l'objet d'un paiement. Et en parallèle, il y a le garage qui a l'obligation de par l'inventaire, enfin la comptabilité publique, où il faut donc encaisser la sortie du véhicule repris. Ça ne se fait pas par différence, contrairement à la comptabilité privée. Ceci dit, je répète, il n'y a pas de location, ni en LOA ni en location longue durée, sur des véhicules d'occasion qui ont plus de 100 000 kilomètres. Ça ne se pratique pas dans la finance.

Madame PARAROLS

Donc, vous achetez un véhicule d'occasion. C'était la seule précision dont j'avais besoin. Je vous remercie.

Monsieur ARATA

Vous avez tout compris.

Madame PARAROLS

Oui, je suis intelligente, je le sais. Merci.

Monsieur BOBBATO

Merci. Si vous vous êtes fait comprendre, ça me va bien. Je ne sais pas si vos questions ont été faites pour se perdre dans la discussion. Mais surtout, sachez une chose, c'est que je retiendrai ce que je veux que les Fleurantins retiennent, c'est l'économie faite par les élus pour pouvoir permettre, par ces économies, de donner aux services plus de facilité dans leur travail. Voilà. Nous faisons des économies avec les élus, pour donner aux services les conditions de travail idéales. Merci. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie d'avoir adopté ça à l'unanimité. M. Arata, la prochaine question est pour vous.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Grégory BOBBATO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du véhicule communal Peugeot 308 immatriculé FT-002-DN au profit de la société SE GARAGE FRANCAZAK, pour un montant de 9 110 € TTC dans le cadre d'une reprise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- **DIT** que la sortie de l'actif et la mise à jour de l'inventaire seront réalisées conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.



26 – CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL SIS 5 AVENUE MARTIAL CAZES CADASTRÉ BT 553

DISCUSSION

Monsieur ARATA

Alors, il s'agit là, non pas de la cession d'un véhicule ou d'un bien mobilier, mais d'un bien immobilier. On a été questionnés par une personne qui est en négociation sur l'acquisition d'un appartement au-dessus du dépôt de stockage qui est avenue Martial Cazes. En parallèle, on a fait faire une évaluation par les Domaines et nous sommes aujourd'hui en discussion ou en négociation très avancée sur la vente de ce bien. Pour tout vous dire, les Domaines ont proposé 50 000 €, avec une variante de 20 %, plus ou moins, et sur une superficie de 126 m². Un local où il y a 5 m à peu près de hauteur et vide, sur lequel il faut changer le portail, bâtir les murs, enfin bref. Donc je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix « Contre » : Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. - M. Bernard BASSO, C.M. - M. Thierry TORNIL, C.M. - Mme Monique PRIÈRE, C.M. - Mme Aimée PARAROLS, C.M. + procuration de M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, C.M.) :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble communal sis 5 avenue Martial Cazes, cadastré section BT 553 ;
- **FIXE** le prix de la vente à 50 000 € ;
- **DIT** que la cession interviendra au profit de tout acquéreur au prix fixé ;
- **DIT** que les frais d'acte, de publicité et tous frais annexes seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche relative à la mise en vente du bien et à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document afférent, y compris devant notaire ;
- **DIT** que la sortie de l'actif et la mise à jour de l'inventaire seront réalisées conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.



27 – TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – TARIFS 2027

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Merci, M. Arata. Vous continuez donc avec la question 27 sur la Taxe sur La Publicité Extérieure. Je vous repasse la parole.

Monsieur ARATA

Merci, Monsieur le Maire. Donc par habitude, l'entreprise CYPRIM recense annuellement les différentes mesures ou les différentes mensurations pour encaisser les locations, enfin, les redevances, pardon, sur les enseignes publicitaires. En 2025, la majorité passée avait fait évoluer de 5 € le mètre linéaire sur la strate de plus de 50 m². Pour ce qui nous concerne, on a regardé ? Les tarifs sur les 6 strates sont stables depuis plusieurs années. On propose d'augmenter de 2 € la strate 20 m² à 50 m², sachant qu'il y a 26 entreprises qui cotisent pour 865 m². Et donc, ça fait une augmentation globale d'à peu près 1 800 €. C'était pour mettre à niveau l'augmentation des plus de 50 m² et des moins de 50 m². Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Michel ARATA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'augmenter de 2 €/m², le tarif des enseignes dont la surface cumulée est comprise entre 20 m² et 50 m² ;
- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs 2026 pour les autres publicités, préenseignes et enseignes ;
- **MAINTIENT** l'exonération des enseignes, autres que scellées au sol, dont la surface totale est comprise entre 7 m² et 12 m² ;
- **MAINTIENT** la réfaction de 50 % pour les enseignes dont la surface totale est comprise entre 12 m² et 20 m² ;
- **ADOpte** les grilles tarifaires, applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, telles qu'elles sont présentées ci-après :

1. Publicités et préenseignes :

Type de support	Tarifs 2026	Tarifs 2027
Publicités non numériques < 50 m ²	17,70 €/m ² /an	17,70 €/m ² /an

2. Enseignes :

Surface totale des enseignes (S.) :	Tarifs 2026	Tarifs 2027
$S \leq 7 \text{ m}^2$	Exonération	Exonération
$7 \text{ m}^2 < S \leq 12 \text{ m}^2$ (autres que scellées au sol)	Exonération	Exonération
$7 \text{ m}^2 < S \leq 12 \text{ m}^2$ (scellées au sol)	7 €/m ² /an	7 €/m ² /an
$12 \text{ m}^2 < S \leq 20 \text{ m}^2$	7 €/m ² /an (réfaction de 50 %)	7 €/m ² /an (réfaction de 50 %)
$20 \text{ m}^2 < S \leq 50 \text{ m}^2$	14 €/m ² /an	16 €/m ² /an
$S > 50 \text{ m}^2$	38 €/m ² /an	38 €/m ² /an

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures inhérentes et signer les documents afférents pour l'exécution de la présente délibération.



28 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LECTOURE SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2026

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Merci, M. Arata.

Pour la question n° 28 : Convention de partenariat avec la ville de Lectoure sur les conditions d'utilisation de la piscine municipale, saison 2026. Ce fut une des propositions de début de mandat qui était très nécessaire pour conserver de bonnes relations avec la ville de Lectoure et, bien évidemment, pour permettre à un bon nombre de petits Lectourois à accéder à la piscine. M. Julien VIGNEAU, je vous passe la parole pour cette question.

Monsieur VIGNEAU

Est-ce que ça fonctionne ? Oui. On y est arrivé.

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Donc, comme vous l'avez reçue, nous sommes dans le cadre d'une convention de partenariat avec la ville de Lectoure sur les conditions d'utilisation de la piscine municipale en 2026.

« Vu la délibération n° 14 du Conseil municipal du 24 mars 2021 portant approbation du règlement intérieur de la piscine municipale, installant en son article 3A les tarifs d'entrée ».

Donc plus précisément, pour éclairer et pour l'information de tout le monde, on est sur le renouvellement d'une convention, puisque c'est une convention qui avait déjà été mise en place avec la commune de Lectoure, qui nous ressollicite, puisque :

*« Considérant que la décision de reconduction de fermeture de la piscine municipale de la ville de Lectoure, en raison de la nécessité d'importants travaux de rénovation,
Considérant les échanges entretenus entre les maires de deux municipalités, en vue de trouver une solution satisfaisante pour les citoyens de Lectoure, qui formulent le vœu de fréquenter une piscine durant l'été et,*

*Considérant le projet de convention que vous avez reçu en pièce jointe, la commune de Fleurance a été sollicitée par la municipalité de Lectoure, qui souhaite permettre à ses citoyens, ainsi qu'à ses scolaires d'accéder de façon préférentielle à la piscine municipale de Fleurance,
Considérant, comme vu au-dessus, le contexte de fermeture de leur propre équipement ».*

Suite à concertation, il a été convenu que les citoyens de Lectoure pourraient bénéficier, comme les années précédentes, des services de la piscine municipale de Fleurance, sous les conditions tarifaires proposées dans la convention annexée. Ces tarifs correspondent aux réalités des tarifs d'une carte 10 entrées adultes ou enfants rapportées aux entrées individuelles, conformément au règlement intérieur en vigueur. Pour les scolaires, des créneaux leur seront réservés en contrepartie d'une participation aux frais de surveillance.

Toutes les conditions et modalités de ce partenariat feront l'objet d'une convention, dont le projet est joint à la présente délibération.

Ainsi, après en avoir délibéré il est proposé aux membres du Conseil municipal, d'une part :

- D'approuver les conditions de la convention de partenariat telles que présentées ci-joint et, d'autre part,*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.*

Je suis tout ouïe si vous avez des questions. Si vous n'en avez pas, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BOBBATO

Merci, M. Vigneau.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Julien VIGNEAU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de la convention de partenariat telle que présentée ci-jointe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.



29 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES INSTANCES INTERNES COMMUNALES

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

*Mesdames, Messieurs, je vous propose d'aborder maintenant les 3 questions supplémentaires rajoutées, par vote, en début de ce Conseil concernant la **substitution de M. ROUTIER**, qui s'est désisté, pour la liste majoritaire.*

En préambule, la désignation des représentants au Conseil municipal au sein des instances internes communales :

- **La Commission d'Appel d'Offres, CAO :**
Je vous rappelle que les titulaires sont M. Arata Michel, M. Thierry Renard, Mme Caroline Cabarrou-Jean, Mme Astrid Coraça, du coup, qui vient en remplacement de M. Routier, et Mme Pararols Aimée.
- **Pour la Commission de Délégation des Services Publics, la DSP :**
Nous avons M. Arata Michel, M. Thierry Renard, Mme Caroline Cabarrou-Jean, Mme Astrid Coraça, du coup, et M. Guardia-Mazzoleni Ronny.
- **Pour la commission de contrôle des listes électorales :**
Nous aurons M. Robert Loda, M. Julien Moulié, Mme Girault Séverine, M. Guardia-Mazzoleni Ronny et Mme Aimée Pararols.

Pour ces commissions, je vous demande de prendre acte et de voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Grégory BOBBATO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** de la composition de ces diverses instances telle qu'elle suit :

▪ **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Titulaires	Suppléants
1. ARATA Michel	1. LODA Robert
2. RENARD Thierry	2. ALBERNY Pierre
3. CABARROU-JEAN Caroline	3. ERRAMI Sadia
4. CORAÇA Astrid	4. VIGNEAU Julien
5. PARAROLS Aimée	5. BASSO Bernard

▪ **Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

Titulaires	Suppléants
1. ARATA Michel	1. LODA Robert
2. RENARD Thierry	2. ALBERNY Pierre
3. CABARROU-JEAN Caroline	3. ERRAMI Sadia
4. CORAÇA Astrid	4. VIGNEAU Julien
5. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny	5. PARAROLS Aimée

• **Commission de contrôle des listes électorales**

Titulaires	Suppléants
1. LODA Robert	1. LABORDE Nathalie
2. MOULIÉ Julien	2. LOUIS Samuel
3. GIRAULT Séverine	3. MARTINET Nathalie
4. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny	4. LAURENTIE-ROUX Brigitte
5. PARAROLS Aimée	5. TORNIL Thierry



30 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

• **Pour l'eau potable, le SERF :**

Les titulaires sont : Bobbato Grégory, Arata Michel, Caroline Cabarro-Jean, Hélène Renard, Julien Vigneau, Sadia Errami, Thierry Renard, Nicolas Barbut, Robert Loda, Julien Moulié, Nathalie Laborde, Séverine Girault, du coup, qui arrive en remplacement, Mme Astrid Coraça, M. Ronny Guardia-Mazzoleni, Mme Aimée Pararols, M. Basso Bernard et M. Tornil Thierry.

- **Pour le SIDEL**, dont le Conseil syndical se tient en même temps que notre Conseil municipal.
D'ailleurs, je viens d'apprendre à l'instant que M. Thierry Renard venait d'être élu vice-président au SIDEL. Nous l'en félicitons.
Il y aura donc : M. Thierry Renard, M. Pierre Alberny et Mme Sadia Errami. En suppléants : M. Arata, M. Barbut et M. Vigneau.
- **Pour le SM3V :**
On a switché titulaire et suppléant. M. Thierry Renard passe titulaire et M. Julien Vigneau arrive en suppléance.
- **Pour le correspondant « Défense »**
Qui était M. Routier, donc, c'est M. Samuel Louis qui sera notre correspondant Défense municipale.
- **Au conseil d'administration de l'école Saint-Laurent :**
Ce sera Mme à Camille Baldassare.
- **Et dans les structures privées, SA HLM :**
M. Arata Michel et M. Barbut Nicolas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Ainsi, sur proposition de Monsieur Grégory BOBBATO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de ces divers organismes telle qu'elle suit :

Syndicats

- **Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) : Syndicat d'Eau potable de la Région de Fleurance (SERF)**

Comité syndical

Titulaires	Suppléants
1. BOBBATO Grégory	1. TOUERY-PORTERIE Gisèle
2. ARATA Michel	2. ALBERNY Pierre
3. CABARROU-JEAN Caroline	3. LOUIS Samuel
4. RENARD Hélène	4. SIMON Catherine
5. VIGNEAU Julien	5. CANDELON Philippe
6. ERRAMI Sadia	5. PRIERE Monique
7. RENARD Thierry	
8. BARBUT Nicolas	
9. LODA Robert	
10. MOULIÉ Julien	
11. LABORDE Nathalie	
12. GIRAULT Séverine	
13. CORAÇA Astrid	
14. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny	
15. PARAROLS Aimée	
16. BASSO Bernard	
17. TORNIL Thierry	

- **Syndicat mixte fermé : Syndicat Intercommunal de la Lomagne (SIDEL)**

Titulaires	Suppléants
1. RENARD Thierry	1. ARATA Michel
2. ALBERNY Pierre	2. BARBUT Nicolas
3. ERRAMI Sadia	3. VIGNEAU Julien

- **Syndicat mixte fermé : Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V)**

Titulaire	Suppléant
1. RENARD Thierry	1. VIGNEAU Julien

Autres administrations

- **Ministère des armées : Correspondant « Défense »**

Titulaire

1. LOUIS Samuel

Associations

- **Conseil d'administration de l'école Saint-Laurent**

Titulaire

1. BALDASSARE Camille

Structures privées

- **SA HLM « Le toit familial de Gascogne »**

Titulaires

1. ARATA Michel
2. BARBUT Nicolas



31 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

DISCUSSION

Monsieur BOBBATO

Nous passons donc à la dernière question à l'ordre du jour.

Ce conseil municipal fut intense, mais rondement mené. Je remercie tous les participants. Donc dernière question :

- **Modification de la composition des commissions municipales permanentes, notamment « Infrastructures », « Immobilière », « Finances et économie ».**
Nous avons M. Thierry Renard, Mme Laborde Nathalie, Mme Baldassare Camille qui entrante, Mme Astrid Coraça, M. Robert Loda, Mme Séverine Girault, M. Pierre Alberny, M. Julien Moulié, M. Ronny Guardia-Mazzoleni et Mme Aimée Pararols.
- **Concernant la dynamique de la Ville et les commerces, l'artisanat et les festivités :**
Nous aurons, sous la houlette de Mme Cabarrou-Jean, Mme Hélène Renard, M. Philippe Candelon, Mme Astrid Coraça, Mme Martinet Nathalie, Mme Gisèle Touery-Porterie, Mme Nathalie Laborde, Mme Camille Baldassare qui entrante, Mme Catherine Simon, Aimée Pararols et Monique Prière.
- **Pour les Affaires sociales – « Santé Séniors » :**
Nous aurons : Mme Caroline Cabarrou-Jean, M. Arata Michel, Mme Hélène Renard, Mme Camille Baldassare qui est entrante, Mme Gisèle Touery-Porterie,

Mme Sandra Loubet-Lescoulie, Mme Girault Séverine, Mme Simon Catherine, M. Ronny Guardia-Mazzoleni et Mme Brigitte Laurentie-Roux.

- *Pour l'Urbanisme – « Suivi des travaux et travaux en régie voirie » :*

Nous aurons donc : M. Michel Arata, Mme Martinet Nathalie, Mme Coralie Thore-Eymard qui est entrante, puisqu'elle est conseillère municipale déléguée au handicap pour l'accessibilité, Mme Astrid Coraça, M. Robert Loda, Mme Séverine Girault, M. Pierre Alberny, M. Julien Moulié, M. Basso Bernard et M. Thierry Tornil.

Voilà pour ces commissions. Donc je vous propose, si vous n'avez pas de questions, de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ainsi, sur proposition de Monsieur Grégory BOBBATO, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de membres de chaque commission à 10 et leur composition comme suit :

1 – INFRASTRUCTURES IMMOBILIÈRES, FINANCES ET ÉCONOMIE

Membres

1. RENARD Thierry
2. LABORDE Nathalie
3. BALDASSARE Camille
4. CORAÇA Astrid
5. LODA Robert
6. GIRAULT Séverine
7. ALBERNY Pierre
8. MOULIÉ Julien
9. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny
10. PARAROLS Aimée

2- DYNAMIQUE DE LA VILLE, COMMERCE, ARTISANAT ET FESTIVITÉS

Membres

1. RENARD Hélène
2. CANDELON Philippe
3. CORAÇA Astrid
4. MARTINET Nathalie
5. TOUERY-PORTERIE Gisèle
6. LABORDE Nathalie
7. BALDASSARE Camille
8. SIMON Catherine
9. PARAROLS Aimée
10. PRIÈRE Monique

3- AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ, SÉNIORS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET COMMUNICATION

Membres

1. CABARROU JEAN Caroline
2. ARATA Michel
3. RENARD Hélène
4. BALDASSARE Camille
5. TOUERY-PORTERIE Gisèle
6. LOUBET-ESCOULIE Sandra
7. GIRAULT Séverine
8. SIMON Catherine
9. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny
10. LAURENTIE-ROUX Brigitte

7- URBANISME, SUIVI DES TRAVAUX, TRAVAUX EN RÉGIE, VOIRIE

Membres

1. ARATA Michel
2. MARTINET Nathalie
3. THORE-EYMARD Coralie
4. CORAÇA Astrid
5. LODA Robert
6. GIRAULT Séverine
7. ALBERNY Pierre
8. MOULIÉ Julien
9. BASSO Bernard
10. TORNIL Thierry



Monsieur BOBBATO

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vous rappelle qu'il faut qu'on signe l'ensemble des documents que les services mettent à votre disposition sur la table au fond.

Y a-t-il des questions diverses dans la salle ? C'est bon. Merci.

Et je clôture la séance en accueillant M. Barbut et Mme Errami et M. Renard, en félicitant M. Renard pour son élection à la vice-présidence. Y a-t-il d'autres membres qui sont rentrés au bureau du SIDEL ? L'ensemble des élus fleurantins. Donc M. Renard, vice-président. M. Barbut, Mme Errami et M. Renard au bureau du SIDEL. Messieurs, vous venez d'arriver, Madame, je vous remercie pour le travail fait au SIDEL et je vous assure que dans les prochaines semaines et les prochains jours, on va se réunir pour pouvoir parler des ordures ménagères, puisque je sais que les Fleurantins l'attendent. Et je peux dire d'ores et déjà aux Fleurantins que nous sommes sur le sujet. Nous sommes en train d'y travailler. Et nous reviendrons très rapidement pour ce sujet.

Merci à tous. Merci à tous les intervenants.

Permettez-moi de terminer par une chose que je trouve assez importante. Je voudrais dire un mot pour une personne qui nous quitte demain, après-demain, pour Sébastien Herbault, qui était DGS de la Ville de Fleurance depuis quelques années, qui a souhaité demander son départ, avant même le résultat de l'élection. Donc c'est un départ qui était attendu. M. Herbault, permettez-moi, en tant que Maire de vous remercier du fond du cœur, pour le professionnalisme, votre accompagnement lors de ces premiers jours. On s'est connus, j'étais dans l'opposition. On a eu des fois des mots et quelques anicroches. Sachez que dans l'exercice de votre fonction, jusqu'au dernier jour vous avez été là. Je tiens à le dire devant les Fleurantins et je tiens à saluer votre travail, votre professionnalisme et votre sérieux jusqu'au bout. Et merci d'être revenu pour ce Conseil municipal et d'avoir préparé ça avec nous jusqu'au bout. Merci beaucoup.

La séance est levée. Je vous remercie.

La séance est levée à 21h22.

Fait à FLEURANCE, le 5 juin 2026

La Secrétaire de séance,



Camille BALDASSARE

Le Maire,



Grégory BOBBATO

